



Credit commun et divorce litige avec la banque

Par **snd**, le **30/01/2009** à **18:38**

Voila mon problème, mon ex mari et moi avions un crédit "revolving" ensemble auprès d'une banque (lcl), mon mari par jugement lors du divorce s'est vu attribué l'exclusivité du remboursement de ce prêt.rnCela fait 5 ans que le divorce est prononcé et mon ex mari a rencontré quelques soucis financiers qui ont compliqués le remboursement de ce crédit, bref il vient de m'envoyer un mail m'annoncant que je suis inscrite au fichier des interdits de crédit pendant 5 ans.rnBon alors voila: _je n'ai pas été prévenue par la banque _ mon ex mari a reçu une lettre a mon nom de jeune fille a son domicile m'avertissantrn _ j'essaie de rentrer en contact avec la banque sans succes ("le directeur ou un conseiller vous rappellera") depuis une semainern Que je sois interdite de crédit me dérange mais ok à la limite, le probleme c'est que l'on me dit que je ne peux pas me désolidariser de la dette alors que mon ex mari est d'accord pour payer,(je n ai aucun souci avec lui, il ne me demande pas d'argent) seulement c'est un revolving et s il reprend dessus je dois garder une épée de Damocles au dessus de la tête?rnOn me dit que je ne peux pas me dégager du credit . Que faire?rnmerci de répondre, je suis perdue là

Par **sophie**, le **02/02/2009** à **15:15**

Bonjour, rn rnOui, en théorie, vous êtes co-responsable de ce crédit signé ensemble à l'époque. Votre banque vous l'a accordé en fonction de vos 2 revenus, et de votre engagement réciproque. rnIl aurait fallu que Monsieur refasse une demande de crédit à son nom propre pour racheter celui-ci, et ainsi vous libérer de cet enfgagement, mais là, si vous êtes tous les 2 inscrits au fichier, ça risque d'être plus difficile.....rn rnVous dites être d'accord

ensemble pour que lui le rembourse, mais vous dites également qu'il n'arrête pas de reprendre dessus....il faut vous organiser pour aller jusqu'au complet remboursement, et stopper ce prêt!

Pour les problèmes de coordonnées, avez-vous informé le LCL de vos nouvelles coordonnées? Si non, faites le en lettre recommandée avec AR.

Donc, pour répondre à votre question, vous êtes toujours autant responsable de ce crédit....je suis désolée pour vous, mais la banque est en droit de vous poursuivre également pour en obtenir le complet remboursement.

Ensuite, vous pouvez peut-être engager une procédure contre votre ex-mari pour le non respect du jugement de divorce à ce sujet, mais là, ce n'est plus dans mes compétences.....